

RÉMUNÉRATION DES ÉLUS¹
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2024

<i>Non audité</i>	Fonction	Reçu de l'organisme municipal		Reçu d'organismes mandataires ou supramunicipaux		
		Rémunération (excluant charges sociales)	Allocation de dépenses	Rémunération (excluant charges sociales)	Allocation de dépenses	
Maire	1.1	Maire	8 153	4 077	29 139	14 570
Conseiller #1	1.2	Conseiller	2 718	1 359		
Conseiller #2	1.3	Conseiller	2 718	1 359		
Conseiller #3	1.4	Conseiller	2 718	1 359		
Conseiller #4	1.5	Conseiller	2 718	1 359		
Conseiller #5	1.6	Conseiller	2 718	1 359		

Note

1. Comprend la rémunération et les allocations de dépenses que chaque membre du conseil reçoit de la municipalité, d'un organisme mandataire de celle-ci ou d'un organisme supramunicipal (ex.: MRC, régie, organisme public de transport).